

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0009967

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8350 Société : RIA.M (28261)
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : BELCAIDAWA JAH Date de naissance : 01.2.1960
 Adresse : 3527 MAMAOUF BAZZAT CHAKA
 Tél. : 0522 62290 Total des frais engagés : 10.610.12 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 INPE-01228699
 Dr. EL HOUIMADI Rachid
 Médecin
 Service des urgences
 Hôpital de Port-Louis
 Service des urgences
 Dr. EL HOUIMADI Rachid
 Médecin
 Service des urgences
 Hôpital de Port-Louis
 Service des urgences
 Date de consultation : 13.07.2022
 Nom et prénom du malade :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : covid 19+
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 26/7/22
 Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/2022	C	M ₁	Gratuit	 Dr. EL HOUMADI Rachid Médecin Service des Urgences Hôpital de Proximité Sidi Maoumen N-1 PRO MVR

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>HARMALIE DRUGS Docteur Rachid 38, Lot Al Othmania Sidi Maâouia Casablanca</i>	13/07/28	271.95

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

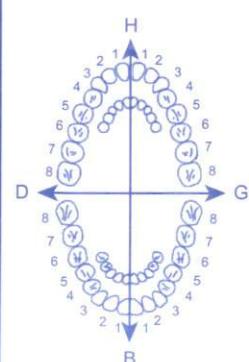
Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Royaume du Maroc
Ministère de la santé
Délégation à la préfecture
des Arrondissements Sidi Bernoussi
Hôpital de Proximité Sidi Moumen
Casablanca



المملكة المغربية
وزارة الصحة
مندوبية عمالة
مقاطعات سيدى البرنوصى
مستشفى القرب سيدى مومن
الدار البيضاء

Argout
30/94

Casa le 13/07/2022

Ordonnance

Belcaida Nijat

1) Azix 500 mg *S.V.*

7g.700x2f
1 gr x 21 j poftj *S.V.* du 2^{er} → 7^{er} jom

2) Zinsskin 453 *S.V.*

4090
1 gr x 11 j poftj

3) Vitamine *S.V.*

1130

1 sup x 21 j poftj

5630
4) D'are 25000 UI *S.V.*

1 amp 1/2smarre à boire avec la pte de lait.

5) Pela vitam

1 gr le soir au concho

T.S 271.90



PHARMACIE DAOUSSI
Délégué à la pharmacie
28 Lot Al Othmani Sidi Maâouli
Casablanca - Tel.: 0522 58 30 94



Dr. EL HOUNAIDI Rachid
Medecin
Service des Urgences
Hôpital PUV/Proximité Sidi Moumen

PPV:79DH70
PER:01/25
LOT:L109

PPV:79DH70
PER:01/25
LOT:L109

Vita C 1000®

PPV 15DH30
EXP 01/2025
LOT 1006145

PPV:56,30 DH
LOT: 21K25D
EXP: 11/2023